

18 janvier 2019

RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS

DÉLIBÉRATIONS

vendredi 18 janvier 2019

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 2

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR LE DISPOSITIF "MAISON DES QUATRE" SITUÉ RUE
D'ERPELL AU MANS**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe CHAUDUN.

Absents :

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Véronique CANTIN donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président du Conseil départemental à signer la convention de partenariat jointe en annexe pour une durée de 2 ans entre le Département, l'Association Française des Traumatisés Crâniens 72 (AFTC 72), l'association de gestion du Pôle Régional du Handicap (PRH), l'association ADMR 72 et le Groupe COVEA-AIS, ainsi que les éventuels avenants à intervenir dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général, ni la durée de la convention.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 22/01/19
Accusé de réception n° 072-227200029-20190118-
lmc129841-DE-1-1
Publication le 23/01/19
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 18 janvier 2019

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 3

**CONVENTION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DU FONDS
DÉPARTEMENTAL DE COMPENSATION DU HANDICAP
(FDCH) DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES
HANDICAPÉES DE LA SARTHE**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe CHAUDUN.

Absents :

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Véronique CANTIN donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président à signer la convention, jointe en annexe, relative au fonctionnement du fonds départemental de compensation du handicap (FDCH) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Sarthe, au titre de l'année 2019.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 22/01/19
Accusé de réception n° 072-227200029-20190118-
Imc129891-DE-1-1
Publication le 23/01/19
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 18 janvier 2019

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 4

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC
L'ASSOCIATION "LE GRAIN DE BLÉ" GÉRANT UN LIEU DE
VIE ET D'ACCUEIL POUR ADULTES HANDICAPÉS**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe CHAUDUN.

Absents :

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Véronique CANTIN donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président du Conseil départemental à signer le projet de convention joint en annexe, avec l'Association « Le Grain de Blé » gestionnaire d'un lieu de vie pour personnes handicapées, visant à fixer les forfaits journaliers de cette structure, pour une durée de 2 ans, ainsi que tous les avenants éventuels dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général, ni la durée de la convention.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 22/01/19
Accusé de réception n° 072-227200029-20190118-
Imc129822-DE-1-1
Publication le 23/01/19
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 18 janvier 2019

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 5

**CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT
DE LA SARTHE, LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES
PERSONNES HANDICAPÉES DE LA SARTHE ET LES
BAILLEURS SOCIAUX (F2M VALLOIRE HABITAT, LE MANS
MÉTROPOLE HABITAT, LA SAMO ET SARTHE HABITAT)**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe CHAUDUN.

Absents :

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Véronique CANTIN donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET.

Résultat du vote : 18 pour 0 contre 0 abstention

Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Présidente de Sarthe Habitat, M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Daniel CHEVALIER, membres du Conseil d'administration de Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Considérant l'article 1612-1 du Code général des collectivités territoriales autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et des dispositions votées lors de la décision modificatives du 19 octobre 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président à signer les conventions, jointes en annexe, de partenariat entre le Département de la Sarthe, la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Sarthe et les bailleurs sociaux (F2M Valloire Habitat, Le Mans Métropole Habitat, la Samo et Sarthe Habitat) au titre de l'année 2019.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 22/01/19
Accusé de réception n° 072-227200029-20190118-
Imc129892-DE-1-1
Publication le 23/01/19
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 18 janvier 2019

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 6

ADMISSION EN NON VALEUR (ANV) SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe CHAUDUN.

Absents :

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Véronique CANTIN donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Considérant l'article L. 1612-1 du C.G.C.T. autorisant les engagements, liquidations et mandate-
ments sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative
du 19 octobre 2018,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser les admissions en non-valeur (ANV) annexées au présent rapport d'un montant
total de **1 291 546,12 €**.

PRECISE que les dépenses correspondantes seront pélevées sur les crédits inscrits sur les lignes :
hors successions (6541-51-01225, 6541-52-01279, 6541-538-01271, 6541-552-01282 et 6541-95),
et pour les successions (6541-538-01190).

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 22/01/19

Accusé de réception n° 072-227200029-20190118-

lmc129820-DE-1-1

Publication le 23/01/19

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 18 janvier 2019

Commission Insertion et Logement

DÉLIBÉRATION N° 7

**ORIENTATIONS "EMPLOI - SOCIAL" DES BÉNÉFICIAIRES DU
RSA ET CONVENTIONNEMENT DES CCAS POUR
L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe CHAUDUN.

Absents :

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Véronique CANTIN donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET.

Résultat du vote : 19 pour 0 contre 1 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Considérant l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs inscrits et les dispositions votées lors de la décision modificative du 19 octobre 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les objectifs des orientations des bénéficiaires du RSA à 2/3 en orientation « Emploi » et 1/3 en orientation « Social »,

HABILITE à signer les conventions de partenariat pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, pour les personnes seules ou couples sans enfant(s) ou avec des enfants de plus de 18 ans, avec les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) du Mans, d'Allonnes, de La Flèche et de Montval-sur-Loir pour la période 2019-2022 conformément aux annexes jointes.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 22/01/19

Accusé de réception n° 072-227200029-20190118-
Imc129889-DE-1-1

Publication le 23/01/19

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 18 janvier 2019

Commission Insertion et Logement

DÉLIBÉRATION N° 11

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT - CONVENTION AVEC LE SECOURS CATHOLIQUE

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe CHAUDUN.

Absents :

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Véronique CANTIN donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Considérant l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision Modificative du 19 octobre 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président à signer la convention entre le Secours Catholique et le Département, dans l'exercice du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), pour l'acquisition et la gestion de bouteilles de gaz au profit des gens du voyage.

PRECISE que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits lors du vote du Budget Primitif 2019 (Imputation 6568 72 84063 – LC 4865)

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 22/01/19

Accusé de réception n° 072-227200029-20190118-

lmc129839-DE-1-1

Publication le 23/01/19

Pour le président du Conseil départemental

et par délégation,

Le chef du Service des Assemblées

et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 18 janvier 2019

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

DÉLIBÉRATION N° 13

**CONVENTION CADRE POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES ET
POUR UN SCHÉMA PLURI ANNUEL D'ÉVOLUTION DU
RÉSEAU DES ÉCOLES DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe CHAUDUN.

Absents :

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Véronique CANTIN donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président à signer la Convention cadre pour la réussite des élèves et pour un schéma pluri annuel d'évolution du réseau des écoles du département de la Sarthe conformément au projet annexé.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 22/01/19
Accusé de réception n° 072-227200029-20190118-
Imc130049-DE-1-1
Publication le 23/01/19
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 18 janvier 2019

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 16

ASSAINISSEMENT DES PLATES-FORMES ROUTIÈRES - PROGRAMME PRÉALABLE 2019

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe CHAUDUN.

Absents :

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Véronique CANTIN donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu l'article L1612-1 du CGCT autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision Modificative du 19 octobre 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'arrêter le programme préalable d'assainissement des plates-formes routières détaillé dans le tableau joint pour un montant de **998 464 €**.

HABILITE le Président du Conseil départemental à signer les actes correspondants.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 22/01/19

Accusé de réception n° 072-227200029-20190118-
lmc129824-DE-1-1

Publication le 23/01/19

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 18 janvier 2019

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 17

ACQUISITION D'UNE PARCELLE À AUVERS-SOUS-MONTFAUCON

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe CHAUDUN.

Absents :

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Véronique CANTIN donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Considérant l'article L. 1612-1 du C.G.C.T. autorisant les engagements, liquidations et mandats sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 19 octobre 2018,
Vu l'article L 1311-13 du C.G.C.T.,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n° 422 à Auvers-sous-Montfaucon au prix de 0,20 € le m², soit 169,60 € au total auprès des Époux FOURMON.

PRÉCISE que cette acquisition fera l'objet d'un acte rédigé en la forme administrative par le Président du Conseil départemental.

PRÉCISE que tous les frais sont pris en charge par le Département de la Sarthe.

HABILITE la 1^{ère} Vice-Présidente à signer l'acte administratif à intervenir et tous documents y afférents.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 22/01/19

Accusé de réception n° 072-227200029-20190118-
Imc129500-DE-1-1

Publication le 23/01/19

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 18 janvier 2019

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 19

CESSION DE L'ANCIEN CENTRE D'EXPLOITATION DE MAYET

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe CHAUDUN.

Absents :

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Véronique CANTIN donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu l'article L 1612-1 du C.G.C.T. autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision Modificative du 19 octobre 2018,
Vu l'article L 2141-2 du C.G.3.P,
Vu l'avis du Pôle d'Évaluation en date du 28 août 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

PRONONCE le déclassement du domaine public départemental de la parcelle cadastrée section AM n° 72 située à Mayet, qui n'est plus affectée aux services d'exploitation de la route.

AUTORISE la cession de la parcelle cadastrée section AM n° 72, d'une superficie de 3 370 m², au profit de l'EURL RICHARD THIERRY AUTOMOBILES, moyennant le prix de 85 000 € net vendeur.

PRÉCISE que cette cession fera l'objet d'un acte notarié confié à Maître GAISNE, notaire à Mayet, dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

HABILITE le Président à signer l'acte notarié à intervenir et tous les documents y afférents.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 22/01/19

Accusé de réception n° 072-227200029-20190118-
Imc129826-DE-1-1

Publication le 23/01/19

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 18 janvier 2019

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

DÉLIBÉRATION N° 20

**MODIFICATION STATUTAIRE DU PAYS DU PERCHE
SARTHOIS POUR LA PRISE DE COMPÉTENCE PLAN CLIMAT
AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe CHAUDUN.

Absents :

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Véronique CANTIN donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Considérant l'article L.1612-1 du C.G.C.T. autorisant les engagements, liquidations et mandats sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 19 octobre 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver la modification des statuts du Syndicat mixte du Pays du Perche Sarthois pour y intégrer la compétence à la carte « Plan Climat Air Energie Territorial ».

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 22/01/19
Accusé de réception n° 072-227200029-20190118-
lmc129503-DE-1-1
Publication le 23/01/19
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 18 janvier 2019

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

DÉLIBÉRATION N° 21

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - ATESART - CESSION D' ACTIONS DU DÉPARTEMENT

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe CHAUDUN.

Absents :

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Véronique CANTIN donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu l'article L1612-1 du CGCT autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision Modificative du 19 octobre 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

VALIDE la cession par le Département, pour un montant de 600 €, d'actions du capital social de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe, au profit de 3 communes et d'1 SIVOS, conformément à l'annexe 1.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 22/01/19
Accusé de réception n° 072-227200029-20190118-
Imc129890-DE-1-1
Publication le 23/01/19

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

CESSION ACTIONS ATESART (recettes)	
Chapitre 024 – Article 84100 LC 14417	
Budget prévisionnel (BP + BS + DM)	3 000 €
Montant des engagements pris précédemment	
Montant nouveaux engagements	600 €
Disponibles	2 400 €